

GÉNÉRALITÉS

Dans l'intérêt des usagers de l'ArTisterie, quelques règles sont à respecter afin de garantir à chacun une égalité d'accès, le bon fonctionnement du matériel mis à disposition et de bonne relation avec l'équipe de l'ArTisterie.

Pour chaque demande de réservation, un référent (personne morale ou physique) est obligatoirement désigné pour être l'interlocuteur unique auprès de l'ArTisterie. Il devra signer la convention de location accompagnée des règles d'utilisation, attestant ainsi en avoir pris connaissance et en accepter toutes les clauses. Il est par ailleurs chargé de veiller à l'application du règlement auprès des autres membres de l'équipe. Dans ce cadre, il sera l'unique destinataire d'éventuels courriers qu'il aura la charge de transmettre au reste de son équipe.

L'accès n'est possible que si les utilisateurs ont réservé et réglé.

Le bon fonctionnement du matériel est contrôlé avant et après chaque utilisation, la manipulation des réglages de la console de mixage est exclusivement réservée au personnel de l'ArTisterie et aux intervenants agréés. Toute infraction à cette règle sera préjudiciable au bon fonctionnement et donc sanctionnable.

En cas de retard, le régisseur en charge de l'accueil de l'équipe attendra 15 minutes. Passé ce délai, si l'équipe n'est toujours pas arrivée et ne s'est pas manifestée par téléphone au 04 76 27 84 87, pour prévenir de son arrivée tardive, le régisseur partira et le créneau sera perdu. Le temps d'installation et de désinstallation est inclus dans votre créneau. Pensez à anticiper pour respecter les horaires. Si un changement intervenait, il est donc préférable de le signaler lors de la réservation du studio. L'équipe pourra profiter de la présence du régisseur au début et la fin de la location, ainsi que pendant, selon ses disponibilités.

Le ou les utilisateur(s) est/sont tenu(s) pour seul(s) responsable(s), pendant toute la durée du créneau de location, des équipements leur appartenant, ainsi que de ceux mis à disposition par l'ArTisterie.

Groupement d'Intérêt Economique
18 av. Aristide Briand
38600 Fontaine

+33 (0)4 76 27 84 87
contact@artisterie.fr

SIRET 813 574 878 00019
Code NAF 6820B -RCS GRENOBLE

www.artisterie.fr

RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- L'ArTisterie est un espace non-fumeur ;
- Une fois l'équipe installée, la porte du sas sera maintenue fermée ;
- Une fois l'équipe installée, la porte principale de L'ArTisterie restera verrouillée ;
- La nourriture et les boissons sont interdites dans l'UPF et la fabrique. Leur consommation se limite à la cuisine ;
- Comme dans tout lieu public, il est indispensable de respecter la propreté et donc d'utiliser les poubelles ;
- La présence de personnes extérieures à l'équipe n'est pas acceptée ;
- Les locataires se doivent de respecter le voisinage notamment s'ils prennent une pause à l'extérieur.
- L'ArTisterie ferme à 22h. Après 22h, il n'est plus accepté de public.
- Afin d'assurer la sécurité des usagers piétons sur l'espace publique l'accès à tout véhicule devant l'entrée de L'Artisterie est interdit. Le stationnement des véhicules doit s'effectuer sur les emplacements prévus à cet effet.
- L'équipe s'engage à prendre connaissance des règles de sécurité et des consignes d'utilisation des équipements affichées dans les studios et à les respecter.
- Toute infraction aux présentes règles d'utilisation pourra faire l'objet de sanctions graduées (avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive).

JE SOUSSIGNÉ(E) _____ , RECONNAÎT AVOIR PRIS
CONNAISSANCE DU PRÉSENT CODE ET M'ENGAGE EN MON NOM ET CELUI DE MON
ÉQUIPE _____ À EN RESPECTER
ET À EN FAIRE RESPECTER LES CLAUSES.

Groupement d'Intérêt Economique
18 av. Aristide Briand
38600 Fontaine

+33 (0)4 76 27 84 87
contact@artisterie.fr

SIRET 813 574 878 00019
Code NAF 6820B -RCS GRENOBLE

www.artisterie.fr

DATE : ____ / ____ / ____ SIGNATURE :
